



Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage
RAPPORT D'ACTIVITES Octobre 2016

Sommaire

| | |
|------------------------------|---|
| Points principaux..... | 2 |
| 1 Investigations..... | 2 |
| 2 Opérations..... | 2 |
| 3 Légal..... | 3 |
| 4 Media..... | 4 |
| 5 Management..... | 6 |
| 6 Relations extérieures..... | 6 |
| 7 Conclusion..... | 7 |

Points principaux

- Arrestation de 2 trafiquants d'ivoires, avec 300 pièces d'ivoires sculptés soit 9 kg, à Pointe-Noire.
- Audience avec Madame la Ministre de l'EFDDE
- La phase de recrutement de l'équipe PALF continue

1 Investigations

Indicateur

| | |
|---|-----------|
| Nombre d'investigations menées | 8 |
| Investigations ayant abouti à une opération | 1 |
| Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci | 11 |

Au cours de ce mois de septembre, 12 investigations ont été menées dans les départements de la Sangha, Brazzaville, Pointe-Noire et Cuvette Centrale.

IL MANQUE LES DONNEES DE I23C ET I73X partis en INVESTIGATION DANS LE NORD

2 Opérations

Indicateur

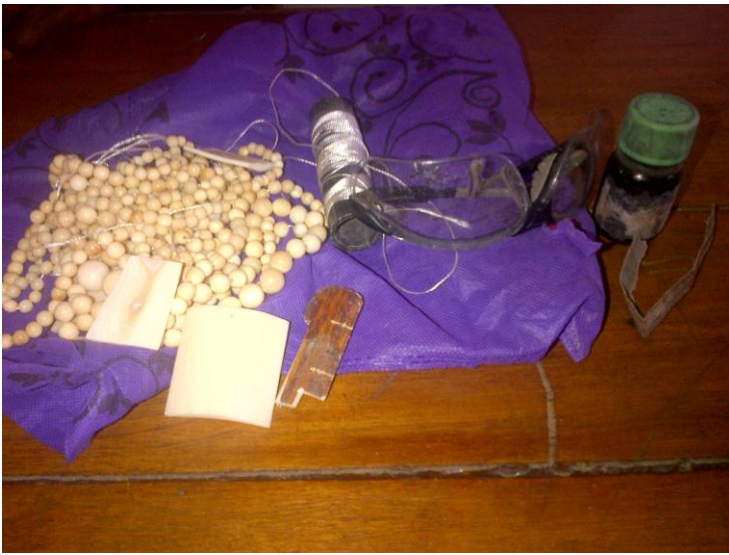
| | |
|--------------------------------|----------|
| Nombre d'opérations ce mois-ci | 1 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 2 |
| Nombre de trafiquants en fuite | 0 |

Le 16 octobre 2016, 2 trafiquants d'ivoire ont été arrêtés à Pointe-Noire avec environ 300 pièces et accessoires d'ivoire sculptés. Le premier trafiquant arrêté est un trafiquant majeur. Il est de nationalité RDC vivant entre l'Angola (Cabinda) et le Congo-Brazzaville. Il est très connecté et sévit depuis deux décennies. Il a été pris flagrant délit de détention de 159 pièces et accessoires d'ivoires sculptés soit 6,5 kg.

Le deuxième est un repris de justice, déjà arrêté pour les mêmes faits en juillet 2014 à Pointe-Noire par Interpole, il a été de nouveau arrêté suite à la dénonciation du premier trafiquant. Il avait chez lui 141 pièces d'ivoire soit 2,5 kg et des lunettes de sculptures. Les machines ont été retrouvées chez son vieux père.

Leurs identités sont : **MBOPELA Samuel et BOPOMA NGAMAKALA Doudou.**





3 Légal

Indicateur

| | | | |
|--|--------------------|---|----------------------------------|
| Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison) | | 2 | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Ouesso, 35 kg ivoire (3 interpellés) - Pointe-Noire, 200 pièces ivoire (2 interpellés) | |
| Affaire : décision rendue au 1 ^{er} degré | Affaire : en appel | 2 | 2 Pointe-Noire et Dolisie |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Ouesso (délibérée le 24 novembre) - Pointe-Noire | |
| Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu) | | 6 | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - 2 à Brazzaville - 2 à Ouesso - 2 à Pointe-Noire | |
| Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois - ci | | 10 | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - 4 à Pointe Noire (appel) - 2 à Pointe-Noire (1 degré) - 4 à Dolisie (appel) | |

- Deux (2) trafiquants ont été arrêtés à Pointe-Noire en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation illégale de trophées d'un animal intégralement protégés (300 morceaux d'ivoire sculpté en bijou et autres objets d'apparat pesant 9 kilogrammes). Il s'agit de MBOMPELA Samuel et BOPOMA NGAMAKALA Doudou. Ce dernier, est déjà connu des services judiciaires pour avoir déjà fait l'objet d'une interpellation en juillet 2014 pour des faits similaires à ceux-ci. Pendant sa détention préventive il avait bénéficié d'un ordre de mise en liberté provisoire pour cause de maladie, mais n'a malheureusement jamais réintégré la maison d'arrêt ou il était détenu et de ce fait, il n'a jamais répondu de cet acte devant le tribunal. Après leur présentation au parquet suivi de leur dépôt à la maison d'arrêt, la première audience a eu lieu le 25 passé devant la 1^{ère} chambre correctionnelle du TGI de Pointe-Noire. L'affaire appelée pour présentation des parties et énumération des chefs d'accusation a été renvoyée au 18 novembre 2016 pour plaidoirie et réquisitions du ministère public.
- Le cas BONZENGA Jules, YOGO Oscar et BOLANGALA Jordan de Ouesso la première audience s'est bien tenue le 13 de ce mois devant la chambre correctionnelle du TGI de Ouesso. Au cours de cette audience BOLANGALA Jordan a bénéficié d'une liberté provisoire. L'affaire a été renvoyée au 24 novembre 2016 pour délibération.
- Aucune date n'a encore été retenue pour l'affaire MISSAMOU DIAMESSO et autres de Pointe-Noire, dont appel a été fait contre la décision de la 3^{ème} chambre correctionnelle du TGI. La décision doit être matérialisée puis montée à la Cour d'appel pour que l'affaire soit inscrite sur le rôle.
- Aucune date n'a également été prévue pour la procédure en appel de l'affaire BABOUTILA de Dolisie.
- NDINGA Salem et IBATA Frédéric, les deux (2) trafiquants arrêtés à Makoua et condamnés à 3 ans d'emprisonnement ferme par la chambre correctionnelle du TGI d'Owando, transférés le 22 juillet 2016 à la maison d'arrêt de Brazzaville, ils y purgent actuellement leurs peines.

Le processus de recrutement se poursuit.

4 Media

Indicateur

| Nombre de pièces médiatiques totales : 33 | | | |
|--|---------------------|------------------------|-----------------------------|
| Pièces télévision | Pièces presse radio | Pièces presse internet | Pièces presse écrite papier |
| 7 | 15 | 3 | 8 |

Au cours de ce mois, il a été diffusé 33 pièces médiatiques concernant l'arrestation du 30 septembre et aussi du 16 octobre 2016. Pour les pièces radios, la publication s'est faite en 3 langues Kituba, Lingala et français.

A Pointe-Noire

Deux présumés trafiquants d'ivoires sculptés ont été arrêtés

Deux présumés trafiquants d'ivoires sculptés ont été arrêtés par les éléments de la Gendarmerie Nationale, avec le concours des agents du Ministère de l'Economie Forestière suite aux informations et appui du Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF) ce 16 octobre 2016 à Pointe-Noire, la capitale économique de la République du Congo. Le premier présumé, de nationalité congolaise de la RDC vit entre l'Angola (Cabinda) et le Congo-Brazzaville. Il serait très connecté. Juste après son ar-

restation avec environ 160 pièces d'ivoire sculpté (colliers, bijoux, peignes), ce prévenu a révélé aux agents de la Brigade de Recherche de la Gendarmerie qu'il faisait partie d'un réseau qui opère entre le Congo, l'Angola et la République Démocratique du Congo (RDC). C'est aussi à travers ses révélations que la Gendarmerie a pu mettre la main sur l'un de ses complices un sujet de la République du Congo. Le rôle de ce dernier dans ce réseau serait de commander les ivoires, les sculpter pour enfin chercher à les revendre. Ce sujet congolais interpellé a été

déjà arrêté pour les mêmes faits en 2014. Une perquisition a été faite au domicile de ce sujet congolais à cette occasion par les agents de la Gendarmerie ou une trentaine de pièces d'ivoire sculptées et une paire de lunettes de protection que les sculpteurs utilisent a été retrouvé. Les deux présumés trafiquants d'ivoire sculpté devront répondre de leurs actes. Ces prévenus risquent des peines de plus de 5 ans d'emprisonnement ferme.

La Direction Départementale du Ministère de l'Economie Forestière de Pointe Noire est en alerte et les agents de la force de l'ordre comptent arrêter tous les complices impliqués dans cette affaire afin de mettre fin à ces genres des pratiques.

En République du Congo l'éléphant fait partie des espèces intégralement protégées comme le stipule l'article 27 de la loi 37-28 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées : «l'importation ; l'exportation ; la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées ; ainsi que de leur trophées sont strictement inter-

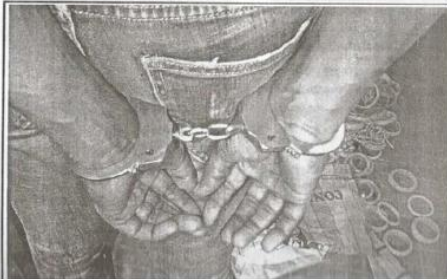
Lutte contre le braconnage

Quatre trafiquants d'ivoire arrêtés à Ouesso chef-lieu du département de la Sangha



L'arrestation de ces quatre trafiquants dont trois congolais et un de la RDC a eu lieu ce vendredi 30 septembre 2016 avec 35 kg d'ivoire par les éléments de la gendarmerie nationale avec le concours des agents des Eaux et Forêts ainsi que ceux du Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage PALF en sigle. Ces

strictement ces actes, afin de mieux dissuader et sensibiliser l'opinion. Plusieurs études convergent pour sonner le glas de la diminution permanente des éléphants entre autres en République du Congo. Un éléphant est tué pour son ivoire toutes les 15 minutes dans le monde selon le fonds international pour la protection des



Sur la même page du journal « Le Souverain » du 28 octobre 2016, deux articles y figurent, un relatant les faits de l'audience de Ouesso et l'autre au sujet de l'arrestation de Pointe-Noire.

www.vox.cg/voactu/societe/gendarmerie-arrete-deux-trafiquants-ivoires-a-pointe-noire/

VOX VOXACTU ECONOMIE ENTREPRISE BUSINESS DOSSIER

La gendarmerie arrête deux trafiquants d'ivoires à Pointe-Noire

SOCIÉTÉ 17 OCTOBRE 2016

REDACTION

TAGS CONNEXES: GENDARMERIE, PALF, POINTE-NOIRE, RDC, TRAFICQUANTS D'IVOIRES

VOX SUR FACEBOOK

VOX SUR TWITTER

Tweets de @voxcongo

Vox Congo @voxcongo Perspectives d'Avenir gratuite 64 jeunes #Congois de bourses d'études - vox /societ. #Congo #Brazzaville @Christ

Lien internet relatant l'arrestation des deux trafiquants d'ivoires sculptés du 16 octobre sur Pointe-Noire.

5 Management

Indicateur

| | |
|--|----------|
| Nombre de juriste en test | 0 |
| Nombre de media en test | 0 |
| Nombre d'enquêteur en test | 1 |
| Nombre de comptable en test | 1 |
| Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....) | 0 |
| Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE) | 0 |

- Plusieurs annonces pour les postes de juristes ont été publiées sur internet, dans la presse et à la télévision.

Résumé des candidatures reçues et traitées pour le mois d'octobre.

| Postes | INVESTIGATEURS | JURISTES | CHARGE MEDIA | COMPTABLES | TOTAL |
|---------------------|----------------|----------|--------------|------------|-------|
| Candidatures | | | | | |
| RECUS | - | 20 | - | - | 20 |
| INTERVIEWES | - | 9 | - | - | 9 |
| TESTES | - | 0 | - | - | 0 |

Malgré l'interview de 9 juristes aucun n'a été sélectionné pour une période d'essai.

6 Relations extérieures

Indicateur

| | | | |
|--|------------------------------------|----------------------------------|---|
| Nombre de rencontres | | 5 | |
| Prise de contact pour demande de collaboration/soutien | Suivi de l'accord de collaboration | Ratification de la collaboration | Collaboration Sur affaire/formation en cour |
| 0 | 1 | 0 | 4 |

- Rencontre avec les différents responsables WCS et The Aspinall Foundation au sujet de collaboration et actions.
- Audience avec la Ministre de l'EFDDE, Conseillers, Directeur Général de l'EF et le DFAP, au sujet du bilan juridique des cas de criminalité faunique et du renouvellement du protocole d'accord.
- Rencontre avec le Conseiller à la Politique Pénal du Ministère de la Justice pour faire le point sur les cas juridique de la criminalité faunique.

- Rencontre avec la chargée de Programme de Gouvernance Forestière, Conservation Nature et le chef de section Développement Durable, sur le bilan des dossiers juridiques des cas de criminalités fauniques.

7 Conclusion

Le mois d'octobre a été marqué par l'arrestation de 2 trafiquants majeurs d'ivoires dans la capitale économique du pays. Autre point marquant, l'implication significative du Ministère de l'EFDDE et de l'application de la loi sur la faune sauvage peut augmenter la qualité des procédures juridiques. L'équipe continue d'être sous-test et un recrutement est toujours d'actualité concernant le département juridique. Enfin le renouvellement du protocole d'accord devra être signé avant la fin de l'année.